

POUR LA

MONTAGNE

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne / SEPTEMBRE 2020 - 6 €

N°318

le dossier

Le bel été de la montagne

Numérique

Priorité à la couverture intégrale en montagne

Entretien

Jean-Baptiste Lemoyne : la redécouverte des richesses et des beautés de nos massifs

Vie de l'ANEM

Les ministres investis dans le 36^e Congrès





À LA UNE : C'était difficile à imaginer à la fin de l'hiver et au cours du printemps mais finalement assez logique : après le confinement, le déconfinement et devant les menaces persistantes de contamination par le Covid-19, les vacanciers français ont choisi de se réfugier en montagne où ils ont trouvé les meilleures conditions d'accueil et un environnement de qualité pour passer un bel été au grand air.

Photo : M.studio/stock.adobe.com



Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org



édito

ANNIE GENEVARD, présidente de l'ANEM, députée du Doubs

« DE L'UTILITÉ DES CONGRÈS DE L'ANEM »



ASSEMBLÉE NATIONALE

Le mois prochain nous atteindrons notre cap, l'île de Beauté, où se déroulera notre 36^e Congrès, à Corte, capitale historique et culturelle de la montagne corse, les 15 et 16 octobre prochains. Nous le préparons depuis des mois parce que nous ne renonçons pas, ce qui ne nous empêchera pas, si un nouveau risque sanitaire devait surgir, d'agir en conséquence jusqu'à la dernière minute car la santé est notre bien le plus précieux. Quoi qu'il en soit, nous devons nous réunir pour renouveler nos instances dirigeantes (présidence, secrétariat général, vice-présidence et Comité directeur) mais aussi pour dialoguer entre nous et avec les pouvoirs publics. C'est là que se mesure l'aspect concret de notre action et ses résultats, un an après le précédent congrès. Je ne prendrai qu'un exemple : l'an dernier dans les Pyrénées, la table ronde consacrée aux grands pré-

dateurs a assurément marqué les esprits et, devant le désespoir des élus et des éleveurs, nous avons pris des engagements afin d'agir en concertation avec les responsables. Ainsi, après notre intervention auprès du chef de l'État, l'Élysée a actualisé la feuille de route « pastoralisme et ours » en juillet et confirmé l'engagement de ne pas procéder à de nouvelles introductions dans le contexte d'une dynamique favorable de la population ursine. Soit ! Mais nous n'en restons pas là puisque nous avons constitué une délégation de parlementaires et de professionnels agricoles qui se rendra à Bruxelles, pendant ce mois de septembre, afin de rencontrer les parlementaires des autres États membres et des responsables communautaires. L'objectif est la définition d'une stratégie commune et des modalités de coopération permettant d'obtenir le réexamen du statut de protection accordé aux grands prédateurs, tant au titre de la convention de Berne que de la directive Habitats.

l'essentiel

P.2 : L'éditorial d'Annie Genevard

Alors que le 36^e Congrès de l'ANEM doit avoir lieu les 15 et 16 octobre à Corte, la présidente de l'Association rappelle l'importance de ce rendez-vous annuel qui permet à chaque élu d'exposer ses difficultés et de recenser encore mieux les actions prioritaires à mener au cours des mois à venir.

P.3 : L'actualité

Après une nouvelle démarche des principaux responsables de l'ANEM, le président de la République s'est engagé à prendre de nouvelles mesures afin de répondre aux prédateurs dans les troupeaux.

P.4 : L'actualité des massifs

P.5 : Finances publiques

En cette période de pandémie, le besoin de solidarité financière entre les collectivités se fait davantage ressentir. Dans ce contexte, l'ANEM persiste et signe en faveur d'une authentique péréquation verticale, c'est-à-dire alimentée par le budget de l'État.

P.6 : Europe

L'ANEM s'inquiète des premières orientations du document de programmation 2021-2027 en préparation entre la Commission européenne et la France, qui ne prennent pas suffisamment en compte les réalités des territoires de montagne.

P.7 : Le dossier

Cet été, les territoires de montagne ont été plébiscités par les vacanciers français. Le secrétaire d'État chargé du Tourisme, Jean-Baptiste Lemoyne, ainsi que les élus de la montagne espèrent que cet engouement se confirmera au cours des prochaines années.

P.12 : Numérique

Au titre du dispositif de couverture ciblée, 149 sites sont à construire, en priorité dans les territoires de montagne, par les opérateurs de télécommunication mobile. PLM en publie la liste.

P.14 : Énergie

Le rôle clé de l'hydroélectricité dans les territoires de montagne.

P.15 : La vie de l'ANEM

Six élus sont responsables de la représentation de l'Association sur l'île de Beauté qui accueillera le Congrès de l'ANEM les 15 et 16 octobre prochains.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris

Tél. : 01 45 22 15 13

Directeur de la publication
et directeur de la rédaction

Pierre Bretel

Rédaction

Hervé Benoit

François Bonneville

Dorothee Collet

Jean-Marie Safra

Conception graphique
et réalisation

Patrick Maître (GMES)

Communication

Jérôme Diawara

Photos

Droits réservés

sauf crédits

Impression

L'Artésienne, 20, rue Tholozé

75018 Paris

N° de commission paritaire

021G84199

ISSN

0296-7987

Abonnement

56,10 € / 11 numéros.

Ce numéro a été tiré

à 6 000 exemplaires.

Dépôt légal :

à parution



Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC

Le 36^e Congrès en bonne place dans l'agenda des ministres

La journée du 4 septembre sera marquée d'une pierre blanche pour l'ANEM. En effet, la présidente, Annie Genevard, la secrétaire générale, Jeanine Dubié, et le délégué général, Pierre Bretel, ont été reçus par le pôle territorial du cabinet du Premier ministre (Laurent Carrié et Thibault de Cacqueray) afin d'évoquer les principaux dossiers en faveur d'une relance de la politique nationale de la montagne. L'échange de vues a été très positif et les collaborateurs de Jean Castex, très attentifs au devenir des territoires de

montagne, ont annoncé que le chef du gouvernement avait inscrit à son agenda le 36^e Congrès de Corte afin d'y rencontrer les élus.

Cette rencontre a été suivie, le même jour, d'un échange avec Cédric O et son cabinet afin d'évoquer la couverture numérique de la montagne. Le secrétaire d'État s'est déclaré favorable à une expérimentation de la 5G en zone de montagne et a annoncé sa venue au Congrès.

Par ailleurs, Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et



Cédric O et son cabinet échangent avec Annie Genevard, Jeanine Dubié et Pierre Bretel.

des Relations avec les collectivités territoriales, a d'ores et déjà annoncé sa venue, ainsi que Joël Giraud, le nouveau secrétaire d'État chargé de la Ruralité. Il semblerait que la liste des ministres envisageant de prendre le chemin de Corte ne soit pas close...

Le chef de l'État répond à l'Association sur le pastoralisme

Le 23 juin dernier, Annie Genevard, Jeanine Dubié et Frédérique Lardet ont écrit au président de la République, Emmanuel Macron, pour lui faire part de leur inquiétude face à la dynamique de population des grands prédateurs que sont le loup et l'ours. Plus précisément, elles ont souhaité attirer l'attention du chef de l'État sur l'importance de maintenir et de poursuivre le dialogue entre les professionnels du pastoralisme et les autres protagonistes.

Le directeur de cabinet du président de la République a répondu à ce courrier le 30 juillet et indiqué que le Président, qui s'était engagé devant les représentants des éleveurs afin de prendre un certain nombre de mesures pour les accompagner de manière renforcée face au risque de prédation des troupeaux, avait actualisé la feuille de route « pastoralisme et ours ». Il s'est engagé à ne pas procéder à de nouvelles introductions d'ours dans les Pyrénées.

Nos propositions suite à la pandémie

L'ANEM a participé à de nombreux travaux durant toute la période de gestion de la pandémie afin de préparer la relance. À ce titre, elle a soumis un certain nombre de propositions et de recommandations aux pouvoirs publics. L'Association a ainsi affirmé qu'il est essentiel que l'État prenne des mesures pour soutenir le développement du tourisme en dehors des périodes d'enneigement et que le développement de la diversification soit une priorité. Parmi les recommandations :

- Soutenir les travailleurs saisonniers.
- Veiller à ce que les TPE / PME ne soient pas ruinées par la crise.
- Améliorer la communication, et en particulier la lisibilité de l'offre.
- Défendre le tourisme social et les voyages scolaires.
- Poursuivre la couverture numérique du territoire en très haut débit mobile et fixe...

Le site anem.fr fait peau neuve !

Après une décennie de bons et loyaux services, le site anem.fr évolue afin de rester la vitrine que la montagne mérite.

Depuis maintenant plusieurs mois, l'équipe de l'ANEM travaille à la conception de ce nouveau site qui va plus loin qu'une simple refonte graphique en proposant de nouvelles fonctionnalités et de nombreux outils pratiques.

La nouveauté principale est la création d'espaces réservés aux adhérents et aux partenaires de l'Association. Dans ces espaces, les visiteurs ont accès à des annuaires, aux documents nécessaires pour préparer leurs réunions, à des actualités ciblées, à leur appel à cotisation, etc.

Le nouveau site affiche dorénavant une rubrique Actualités, accessible dès la page d'accueil et accompagnée d'une newsletter optimisée.

La cartographie des massifs, outil phare de l'ANEM, a elle aussi été entièrement revue. L'actualisation est maintenant automatique et l'utilisateur peut accéder d'un simple clic aux fiches détaillées de toutes les communes de montagne.

Des dossiers thématiques sont également proposés : agriculture, forêt, finances publiques, biodiversité, numérique... et tous regroupent les fiches pédagogiques ainsi que les publications de l'ANEM.

Autre nouveauté, le site dispose de présent d'un espace presse regroupant l'ensemble des communiqués publiés par l'Association.

Enfin, le visiteur peut consulter les archives complètes du mensuel *PLM*, ainsi que les rapports annuels de l'Association.

Rendez-vous sur anem.fr pour découvrir toutes les nouveautés proposées par l'Association à ses visiteurs et à ses adhérents.

L'actualité des massifs

ALPES

Visitez la coopérative laitière du Beaufort

Il y a 40 ans, la coopérative laitière du Beaufort a su relever le défi de relancer la production d'un fromage en voie de disparition. Aujourd'hui, elle regroupe 184 agriculteurs, 130 exploitants, et produit 30 000 meules de Beaufort dans les 41 caves d'affinage.

La coopérative laitière du Beaufort est la 1^{re} productrice de ce fromage, avec un quart de la production nationale, soit près de 14 millions de litres de lait transformés par an. Ramassage, emprésurage, écaillage, chauffage, brassage après feu, moulage, pressage, affinage, les touristes qui ont eu la chance de visiter la coopérative ont pu observer le savoir-faire des agriculteurs et créer un lien direct avec eux.

Les agriculteurs du Beaufortain maintiennent une agriculture pérenne de haute montagne. Le système est géré directement par les agriculteurs qui élisent tous les ans



leurs responsables. Près de 50 salariés assurent l'ensemble de son fonctionnement.

Appellation d'origine contrôlée (AOC) depuis 1968, le Beaufort se doit d'être fabriqué dans la partie haute montagne de la Savoie : le Beaufortain, la Maurienne, la Tarentaise et une partie du Val d'Arly. Avec plus de 40 médailles au Concours général agricole, le travail des agriculteurs est bien reconnu.

JURA

Les « Jeudis dé-paysans » : quand les producteurs ouvrent leurs portes

De la mi-juillet à la fin août, de nombreux producteurs ont ouvert les portes de leur exploitation au public. Touristes et locaux ont pu découvrir gratuitement le savoir-faire des artisans et des agriculteurs ainsi que les différents modes de production. Visites de fermes, d'élevages de porcs, d'agneaux ou de poules, de fromageries, découverte de la transformation des escargots, de sites de plantes aromatiques et médicinales, de la culture des pleurotes, tous ont pu profiter des nombreuses richesses du terroir. De plus en plus de clients désirent consommer local mais tous ne savent pas pour autant la manière dont est produit ce qui termine dans leur assiette. Ces rencontres ont donc été l'occasion de répondre également aux questions du public afin de le sensibiliser à ces sujets.



CORSE

L'Oliu di Petru de Carole Biolchini reçoit la médaille d'or au concours des huiles d'olive corses

Le 19 juin dernier s'est déroulé le 12^e concours régional des huiles d'olive corses en AOP à Corte. Le jury, composé de sept personnes membres du syndicat Oliu di Corsica et du Foyer rural de Montegrossu, avait le choix entre neuf producteurs qui présentaient cette année uniquement de l'huile d'olive aux fruits récoltés sur l'arbre.

Les produits médaillés ont été votés à l'unanimité. En troisième position, pour la médaille de bronze, c'est l'huile Arburi Cesari, de Louis Cesari à Ghisonaccia. En deuxième position, médaille d'argent, l'huile d'Olivier Morati à Santo-Pietro-di-Tenda. Et en première position, Carole Biolchini et son huile Oliu di Petru à Vescovato.

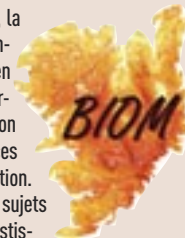


MASSIF CENTRAL

La biodiversité du massif a sa revue

Pilotée par l'université Clermont Auvergne (UniVeGE), la première revue consacrée à la biodiversité du Massif central, intitulée *Biom*, est née début juillet. Elle existe en version numérique en libre accès facilement téléchargeable et entend publier des articles scientifiques, selon un objectif général de développement des connaissances de la biodiversité du Massif central et de sa préservation. Même si le propos scientifique peut paraître ardu, les sujets traités apportent un éclairage souvent utile à des investisseurs ou à des élus qui souhaiteraient mieux connaître les ressources de la biodiversité de leur territoire.

On trouve donc au sommaire du premier numéro un article livrant une approche pluridisciplinaire de l'évolution des paysages et des zones humides sur un site de Haute-Loire, entre lacs et tourbières, ou encore sur la végétation des sources thermo-minérales salées d'Auvergne. Cela en fait d'emblée une ressource utile à consulter dès lors qu'un projet est susceptible d'être soumis à une étude environnementale préalable.



PYRÉNÉES

EntrePyr facilite l'itinérance des randonneurs dans le Parc national

Les refuges du Parc national des Pyrénées - Arlet, Ayous, Espuguettes et Migouélou – ont ouvert le 2 juillet et ont accueilli tout l'été les randonneurs venus découvrir la montagne pyrénéenne. Grâce au programme EntrePyr (Emploi de nouvelles technologies dans les refuges des Pyrénées), né d'une collaboration entre les structures gestionnaires des refuges français, espagnols et andorrans, l'itinérance des randonneurs est facilitée. En outre, EntrePyr œuvre à la promotion des refuges pyrénéens et s'inscrit dans le programme européen POCTEFA qui soutient des projets de coopération transfrontalière sur le massif des

Pyrénées. Ainsi, les montagnards et les randonneurs peuvent parcourir les Pyrénées et organiser leurs sorties sans se soucier de la frontière. Le site Web facilite la visibilité des refuges dans le paysage touristique et permet de réserver en ligne.



PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

VOSGES

Une guitare électrique 100 % pin vosgien

Éric Delaitte est menuisier à Nompelize. Ce passionné de musique s'est installé dans les Vosges où il a réalisé une guitare électrique uniquement composée de bois locaux, essence aux ressources, selon lui, méconnues. L'épicéa, taillé en coupe sur quartiers, possède une sonorité exceptionnelle qui permet de réaliser des tables d'harmonie dès lors que les pièces sont tirées d'un bois choisi à bon escient.

Quant au sapin, omniprésent sur le massif, outre sa légèreté et sa solidité, il a comme qualité unique, une beauté de veine directement liée à l'âge vénérable des vieux arbres. Il permet ainsi de construire des corps de guitare électrique d'un seul bloc – alors qu'habituellement ils sont constitués de parties collées ensemble. D'où une esthétique et une sonorité hors pair.



Accord de partenariat 2021-2027 : un projet cadre qui minimise la spécificité montagne

La montagne n'apparaissant qu'à deux reprises dans le projet d'accord, l'encadrement proposé a recours à des termes trop généraux pour qu'elle y trouve son compte.

Obligation réglementaire depuis la programmation européenne 2007-2013, l'accord de partenariat est le document concerté entre la France et la Commission européenne qui détaille les grandes orientations de la programmation et détermine la nature de l'intervention des fonds européens sur les territoires. Celui qui encadrera la prochaine période de programmation entre 2021 et 2027 poursuit son élaboration en s'appuyant sur des projets de règlement et surtout sur un cadre financier pluriannuel qui ne sont toujours pas arrêtés. Les incertitudes portant sur ce dernier étant sans doute les plus importantes.

Quoi qu'il en soit, les objectifs thématiques peuvent être tenus comme à peu près certains, ce qui permet de les décliner dans le projet d'accord.

Le document ne vise expressément la montagne qu'à deux reprises

À ce stade, le document ne vise expressément la montagne qu'à deux reprises : tout d'abord, dans l'objectif politique n° 3 consacré

à l'Europe plus connectée, avec l'obligation de traiter « les disparités des territoires de montagne, des îles et d'Outre-Mer », et ensuite dans les actions du Fonds européen de développement régional (FEDER) se rattachant à l'objectif politique n° 2 sur la transition énergétique en matière de mobilité durable, avec la mention du transport par câble et des ascenseurs valléens parmi

les infrastructures de transports collectifs en site propre (TCSP).

Il n'en reste pas moins que le document, dans sa présentation générale, tend à minimiser, voire à occulter, la réalité de la spécificité montagne lorsque celle-ci existe sur certaines problématiques, à la différence des zones urbaines, rurales, littorales ou ultramarines, clairement et régulièrement ciblées.

La réalité montagne n'est évoquée que pour la seule question de la fragilité des commerces

Il en va ainsi par exemple de l'objectif politique n°5, dont la formulation a été arrêtée au niveau de l'UE, qui énonce « une Europe plus proche des citoyens par le développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières », et au sein duquel il est question d'accès aux soins et de services à la population. Ces sujets présentent des spécificités particulièrement marquées en montagne, telles que l'importance prééminente de la saisonnalité, à l'origine de difficultés d'accessibilité ou encore des flux de fréquentation erratiques liés au tourisme, ce qui modifie considérablement la portée des enjeux pour ces territoires. Aussi déplore-t-on que, dans le texte de justification du choix de l'ob-

Élus de la montagne et défenseurs du pastoralisme réunis à Bruxelles pour évoquer le statut des prédateurs

L'Association conduira, en septembre à Bruxelles, une délégation d'une vingtaine de personnalités françaises de montagne (parlementaires et socioprofessionnels agricoles représentatifs du monde de l'élevage et du pastoralisme), entièrement consacrée à la question des grands prédateurs. Emmenée par la présidente et la secrétaire générale, la délégation espère une rencontre avec la commission de l'environnement au Parlement européen et la DG environnement, avant un échange avec un groupe de parlementaires européens de divers États membres sur ce dossier aux enjeux majeurs. L'objectif est de définir une stratégie commune et des modalités de coopération qui permettraient d'obtenir le réexamen du statut de protection à accorder aux grands prédateurs, tant au titre de la convention de Berne que de la directive Habitats.

jectif, la réalité montagne ne soit évoquée que pour la seule question de la fragilité des commerces, et encore, en se référant aux massifs (sans utiliser le vocable montagne) et en les intégrant dans une liste plaçant au même niveau : fleuves, zones rurales et urbaines.

L'absence de prise en compte de la spécificité montagne se retrouve également dans le texte de l'objectif politique n° 4 concernant l'Europe sociale, où il est question de déserts médicaux, et dans celui de l'objectif n° 2 sur la transition énergétique. Au sein de ce dernier, si on peut relever qu'y figurent la prévention des risques et l'objectif de résoudre les impacts spécifiques dus aux « contraintes de relief », il serait légitime, lorsque sont évoquées « les pressions anthropiques s'exerçant sur la ressource en eau », que la singularité de la montagne en tant que château d'eau et pourvoyeur principal de la ressource, soit mentionnée.



La montagne, destination refuge

Après le mois de juin et la première quinzaine de juillet, où la fréquentation touristique de nombreux territoires de montagne était plutôt timide, les bons chiffres se sont accélérés jusqu'à la fin du mois d'août avec une tendance en nette progression par rapport à l'été 2019, et ce malgré la quasi-défection des touristes étrangers. Ce nouvel engouement des vacanciers français pour la montagne s'explique par la peur du Covid-19, le soleil qui a brillé tout l'été et les divers atouts de la montagne qui a su s'adapter au contexte sanitaire. On peut y voir une reconnaissance mais aussi une chance dans la mesure où tous ceux qui, cet été, ont exceptionnellement opté pour des vacances en altitude, ont pu se familiariser avec les attraits de la moyenne et de la haute montagne, que ce soit dans des sites très touristiques ou d'autres qui le sont moins. C'est aussi un espoir pour les années à venir.

ENTRE AIR PUR, GRAND SOLEIL ET SOURIRES PARTAGÉS

Marqué par une forte affluence de vacanciers désireux de fuir les destinations trop touristiques, l'été 2020 a vu les territoires de montagne plébiscités.

LES CONTAMINES TOURISME



« Que la montagne est belle. Que pourrais-je faire sans elle ? » On ne sait si les fleurs de montagne connaissent les paroles des titres à succès de Jean Ferrat mais à Lagarde-d'Apt, Belmont, Valloire, aux Contamines-Montjoie, à Mont-Dore, à Barèges, à Siguer et partout autour des sommets, elles auraient dansé tout l'été que cela ne nous étonnerait pas. Les fleurs de montagne, direz-vous, ne dansent pas et ne chantent pas, elles s'emballent, tressaillent ou tremblotent, portées par les vents des beaux jours ou poussées par les temps contraires. Cela pourrait en effet n'être qu'une image mais, en cette période d'inquiétude sanitaire, il est de toute façon encore mieux de le dire avec des fleurs : dans les territoires de montagne, l'été a été prospère et, du coup, en fin de saison, tous les maires, des sites touristiques et de ceux qui le sont moins, affichent le même sourire.

Commençons par nous rendre à Lagarde-d'Apt, dont Madame la maire, **Élisabeth Murat**, en a vu

d'autres, des étés. Elle entame son quatrième mandat et les monts du Vaucluse qui l'entourent l'écoutent en confiance. « Ma commune est grande de 2 500 hectares, dit-elle avec une douce ironie, et je ne peux pas voir tout ce qui s'y passe ». On pourrait croire que d'autres s'en chargent à sa place, mais non.

Lagarde-d'Apt ne totalise que 45 habitants entre 800 et 1 200 m d'altitude mais compte pléthore de beautés absolument et délibérément en harmonie avec la nature : une douzaine de grosses fermes de lavandes fines - celles qui ont acquis une renommée mondiale et qui soulagent les crampes, les contractures, le stress, les brûlures, l'insomnie et les douleurs aux articulations - ainsi que quelques autres exploitations de céréales bios, une forêt de chênes et une hêtraie tout aussi plaisante.

Un authentique patrimoine dans l'air du temps qui a fait connaître Lagarde-d'Apt et qui veille, au quotidien, sur son

présent et sur son devenir. Pour toutes ces raisons peu lui importe, et même au contraire, à cette commune du plateau d'Albion, de ne pas être « touristique » dans le sens où, mis à part une ferme-auberge à proximité, on ne peut y séjourner durablement. Non, jamais d'affluence excessive : à Lagarde-d'Apt, on y vit ou on y passe. « Les sentiers ont peut-être été un peu plus fréquentés cet été, mais vous comprendrez bien que je ne peux pas être partout... », répète à l'envi Élisabeth Murat. Ni tout voir, même du fameux observatoire Sirène qui, en temps normal, accueille tout public. Oui, on comprend très bien.



Guy Hazemann, le maire de Belmont, commune de la station du Champ du feu, n'est pas davantage homme à rechercher la lumière. « Globalement, on a eu un peu plus de monde que les étés précédents, avance-t-il timidement, mais on n'a pas vraiment vu la différence ». Pas besoin





toutefois de machine à calculer pour repérer que sur le point culminant du Bas-Rhin, à 1 098 m d'altitude, il y a eu un peu moins d'étrangers que les années précédentes. « Mais les Français ont largement compensé cette désaffection. Ils sont partis moins loin et recherchent la fraîcheur en montagne. À beaucoup d'égards, c'est très positif », apprécie le maire de Belmont. Avec le Covid-19 qui se propage ou menace de le faire, c'est déjà effectivement plutôt rassurant.

À Valloire, où des logements ont été prêtés gracieusement pour leurs vacances aux personnels soignants qui s'étaient beaucoup investis contre la pandémie, le maire, **Jean-**



Pierre Rougeaux, avait senti dès la sortie du confinement que cet été en tout point inhabituel serait bon.

« Parce que, explique-t-il, la montagne, avec ses grands territoires, était l'endroit idéal pour vivre l'après-confinement. Elle offre une sécurité sanitaire qu'il n'y a pas ailleurs. » La sta-

tion du Galibier s'est donc appliquée à faire savoir aux personnes tentées de venir se ressourcer en altitude qu'elles allaient trouver une commune saine avec des hôtes très respectueux des consignes de sécurité. Le résultat a été à la hauteur de ces engagements avec quelque 8 % de hausse de fréquentation en juillet et en août dans la station savoyarde.

Ce n'est pas un concours, mais une nouvelle performance : aux Contamines-Montjoie, où la pandémie a historiquement commencé en France fin janvier – avec le touriste anglais de retour de Singapour qui a bien involontairement contribué à importer le virus – les estivants se sont multipliés sans lanterner⁽¹⁾. « Nous avons eu entre 15 et 20 % de touristes en plus, s'enchantent



François Barbier, maire de ce village-station du massif du Mont-Blanc, qui déplore cependant, à l'instar de ses collègues, un manque à gagner relatif à l'annula-

tion de certaines animations ou opérations commerciales. Mais qu'y faire, si ce n'est se concentrer sur le plus positif ? « Ces nouveaux initiés ont découvert que la montagne l'été, c'est super, et ils vont le faire savoir, se console-t-il. Le bouche-à-oreille restant le meilleur vecteur de publicité pour des territoires comme le nôtre. »

Engouement identique à Barèges, dans les Hautes-Pyrénées. Au cœur des grands sites du massif, la commune a affiché complet, ou presque, jusqu'à la fin du mois d'août. « Les gens étaient en quête de grands espaces », observe le maire **Pascal Arribet**. Avec les cam-



paganes de promotion orchestrées, entre autres, par France Montagnes, personne ne pouvait manifester rêver meilleure saison.

Ni à Barèges, à Valloire ou aux Contamines-Montjoie. Ni encore à Mont-Dore, au pied du Puy-de-Sancy, dans le département du Puy-de-Dôme. >>>

Le dossier

LA MONTAGNE, DESTINATION REFUGE

LA PHOTOGRAPHIE - STOCK.ADOBE.COM

EYEYRONIC/STOCK.ADOBE.COM



STOCK.ADOBE.COM

»»» « Côté économique, cela a été un très bon été », confirme le maire, **Sébastien Dubourg**. « Covid-19 ou pas, les gens recherchent aujourd'hui les destinations où ils sont certains de trouver de l'air pur, où les paysages sont beaux et où il fait bon vivre, poursuit-il. Et, en montagne, ces nouvelles clientèles ont trouvé tout ce qu'elles espéraient. »

De tous les sommets, les témoignages en ce sens sont redescendus, apaisants et prometteurs : « Les vacances d'été à la montagne, on trouve ça formidable » ; « On trouve ça très reposant » ; « On y est très bien » ; « c'est très beau » ; et « on reviendra ». Rien n'est jamais définitivement acquis mais l'essentiel est bel et bien fait.

Maire de Siguer, commune de caractère dans l'Ariège, entre 615 m et 2 900 m d'altitude et où les sentiers de randonnée sont rois, **Marie-Line Caujolle** complète et précise modestement : « Les personnes sont

venues chez nous plutôt que de prendre le risque de se rendre à la mer où il y a un peu trop de monde. Plutôt que de s'agglutiner, elles ont choisi des coins assez sauvages et préservés afin de profiter au maximum de la nature. »

À Siguer, en effet, point d'épicerie et pas de possibilité de se ravitailler. Comme à Lagarde-d'Apt ou sur d'autres territoires isolés, le moyen le plus sûr de s'y régénérer sans risque était d'emporter sa tente et son sac de couchage. Après le confinement, ce retour à une vie simple et à un humble émerveillement de tous les instants a été plébiscité dans ces zones de montagne où l'autosuffisance est un luxe appréciable. « Il y a un gros besoin d'oxygénation de la part de la population », note encore Marie-Line Caujolle qui se satisfait visiblement que son village soit « relativement touristique mais pas trop ».

Pas plus que ses collègues maires de station-village, Sébastien Dubourg ne s'attendait pas à une telle affluence. Pour lui, dans cette station thermale du

Soleil classée « Famille plus », « c'est même du jamais vu ». Qu'en sera-t-il les prochains étés ? Pour Pascal Arribet, à Barèges : « Ils seront très chauds et les gens reviendront chez nous, ne serait-ce que parce qu'ils apprécieront de pouvoir bien dormir ». Du soleil évidemment, mais pas trop.

Néanmoins, une chose est sûre : quand la météo est là, cela aide aussi – en dépit de certains aspects de plus en plus difficiles liés à l'angoissant réchauffement climatique. « Depuis le 10 juillet, on a eu un temps exceptionnel », approuvent, d'une même voix, tous les élus de la montagne. « Le Covid a pris les gens par la main pour les amener sur nos territoires et ils ont su montrer que leur avenir est devant eux, parachève Jean-Pierre Rougeaux. Pour la montagne, véritablement, c'est une fenêtre publicitaire extraordinaire ». Que la montagne est belle ? Que pourrais-je faire sans elle ? L'été 2020 l'a promis : son futur sera encore meilleur demain. ■

(1) Voir PLM d'avril 2020.





Jean-Baptiste Lemoyne

« Les vacances d'été 2020 ont permis une véritable redécouverte des richesses et des beautés de nos massifs »

dès cet été, le gouvernement s'est engagé sur deux principaux axes. À la fois sur le soutien économique des entreprises du secteur *via* les mesures d'aides proposées par l'État et les opérateurs financiers (fonds de solidarité, prêts garantis par l'État, exonération de charges fiscales et sociales, investissement) pour le soutien à l'emploi par le dispositif du chômage partiel, mais aussi pour embaucher des saisonniers rapidement.

Le second axe de cette reprise concerne la demande et passe par un travail sur l'attractivité des offres. Une opportunité inattendue s'est offerte à nous : celle d'avoir pu faire des vacances d'été 2020 une véritable redécouverte, par nos concitoyens français et européens, des richesses et des beautés de nos massifs. Depuis de nombreuses années, le tourisme estival de montagne bénéficie d'une attractivité grandissante. De plus, avec les conséquences de la crise sanitaire et le confinement, la montagne détenait une vraie carte à jouer cet été. Nous pouvons espérer que les touristes auront à nouveau à cœur de découvrir de grands espaces et de se ressourcer dans la nature au cours des prochaines années.

PLM : Le secteur des cafés et des restaurants est particulièrement impacté par la crise sanitaire et par la fermeture des établissements. Le manque de visibilité des élus quant aux conditions de reprise de l'activité a plongé dans le flou le secteur et les collectivités qui abritent ces établissements. Quelles ont été les décisions du gouvernement dans ce domaine ?

J.-B. L. : Depuis le 2 juin, le gouvernement a mis à disposition une affiche

« Notre établissement s'engage » que les professionnels peuvent exposer à l'entrée de leur établissement, sous réserve d'avoir mis en place les mesures et les recommandations permettant d'assurer la sécurité de leur clientèle. L'un des objectifs centraux des dispositifs en place était d'organiser au mieux la reprise du travail au sein des filières touristiques sans faire courir de risque aux employés et aux clients des entreprises concernées.

Au sein du Comité de filière tourisme, dont j'ai l'honneur d'assurer la présidence, je continue de rester à l'écoute, de construire et d'adapter les conditions de la réassurance sanitaire des hôtels, cafés et restaurants (HCR).

PLM : En montagne, le numérique constitue l'un des moyens pour s'affranchir des distances physiques et pour maintenir l'attractivité économique et touristique. Le gouvernement envisage-t-il de nouvelles aides sur ce sujet central ?

J.-B. L. : Le gouvernement porte le plan France très haut débit. D'ici 2022, tous nos territoires auront accès au très haut débit et la fibre sera généralisée sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2025. Pour atteindre cet objectif, nous mobilisons 20 milliards d'euros d'investissement sur dix ans, dont 3,3 milliards d'euros émis par l'État.

En complément, dès 2017, le président de la République a engagé un objectif visant à garantir un accès au haut débit pour tous à la fin de cette année. Nous avons acté en 2018, avec l'appui de l'Arcep et de son président Sébastien Soriano, un plan historique contre les zones blanches dans les zones rurales, dont les territoires de montagne bénéficient pleinement.

Lors du dernier remaniement, Jean-Baptiste Lemoyne a été nommé secrétaire d'État chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, après avoir été secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères dans le gouvernement d'Édouard Philippe. Il rappelle aujourd'hui les décisions qui ont été prises pour favoriser la reprise du tourisme en montagne.

PLM : Le poids économique du tourisme en montagne représenterait environ 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires chaque année, dont 7 milliards d'euros pour la saison d'hiver. Compte tenu du contexte sanitaire, quelles sont les mesures particulières mises en place par le gouvernement pour soutenir la destination montagne ?

Jean-Baptiste Lemoyne : Pour soutenir la reprise du tourisme en montagne



GERARD PAUSCH/STOCK.ADOBE.COM

New Deal mobile

Publication de la première liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour 2020

Le 31 mai 2020 a été publiée, au *Journal officiel*, l'arrêté du 27 mai 2020 avec la première liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour 2020.

Cette liste contient 484 nouveaux sites mobiles à construire, dont 149 en montagne. Ces listes sont le fruit des remontées des équipes-projets locales, départementales ou interdépartementales, dont le rôle est d'identifier les priorités de couverture des zones non ou mal couvertes de leur territoire.

Suite à la publication de l'arrêté, les opérateurs sont tenus de fournir des services de voix, SMS et d'accès mobile à très haut débit (4G), grâce à l'installation d'un nouveau site sur chacune des zones pour lesquelles ils sont désignés, au plus tard 24 mois après la date de publication de l'arrêté du ministre.

Ce délai de 24 mois doit permettre aux opérateurs d'identifier un emplacement, d'effectuer l'ensemble des démarches administratives, de réaliser les travaux ainsi que de mettre en place et d'activer les équipements nécessaires à la mise en service du site.

La liste des communes de montagne destinées à être au moins partiellement couvertes par les 484 nouveaux sites mobiles

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : 51

Allier : ● La Chabanne ● Arfeuilles. **Ardèche** : ● Les Vans ● Faugères ● Payzac ● Les Saelles ● Burzet ● Saint-Pierre-de-Colombier. **Cantal** : ● Molèdes ● Trizac ● Saint-Étienne-de-Carlat. **Drôme** : ● Pont-de-Barret ● Eyzahut ● Montaulieu ● La Baume-Cornillane ● Les Tonils. **Isère** : ● Autrans-Meaudre-en-Vercors ● Saint-Pierre-de-Chérennes ● Valjouffrey ● Mayres-Savel ● Saint-Pierre-de-Bressieux. **Puy-De-Dôme** : ● Charensat ● Villosanges ● Montcel ● La Tour-d'Auvergne ● La Bourboule ● Bansat ● Picherande ● Tourzel-Ronzières ● Vodable ● Thiolères ● Bertignat ● Espinchal ● Saint-Étienne-sur-Usson. **Rhône** : ● Affoux ● Rontalon ● Bibost. **Savoie** : ● Sainte-Marie-d'Alvey ● Champagny-le-Haut ● Montsapey ● Saint-Colomban-des-Villard ● Bourg-Saint-Maurice ● Orelle ● Hauteluce-les Saisies ● Villard-sur-Doron. **Haute-Savoie** : ● Faverges-Seythenex ● Droisy ● Bogève ● Onnion ● Villard ● Glières-Val-de-Borne.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : 7

Doubs : ● Belvoir ● Sancey ● Vyt-lès-Belvoir. **Jura** : ● Montcusel ● Lemuy. **Haute-Saône** : ● Fresse. **Yonne** : ● Quarrè-les-tombes.

COLLECTIVITÉ DE CORSE : 7

Corse-du-Sud : ● Grossa. **Haute-Corse** : ● Monte ● Chiatra ● Castellare-di-Mercurio ● Castiglione ● San-Lorenzo ● Bustanico.

GRAND EST : 2

Vosges : ● Le Val-d'Ajol ● Gerbamont.

NOUVELLE-AQUITAINE : 20

Corrèze : ● Saint-Hilaire-Foissac ● Saint-Merd-de-Lapleau ● Saint-Martial-de-Gimel ● Sornac. **Creuse** : ● Le Mas-d'Artige ● Gantioux-Pigerolles ● Croze ● Saint-Quentin-la-Chabanne ● Saint-Frion ● Saint-Marc-à-Loubaud ● Saint-Armand. **Pyrénées-Atlantiques** : ● Beyrie-sur-Joyeuse ● Orsanco ● Jaxu ● Lacarre ● Bustince-Iriberry ● Ainhice ● Gamarthe ● Barcus ● Aroue-Ithorots-Olhaïby.

OCCITANIE : 31

Ariège : ● Soueix-Rogalle ● Eycheil ● Fabas ● Freychenet ● Balaguères ● Illartein ● Durban-sur-Arize ● Saint-Jean-du-Castillon ● Le Mas-d'Azil. **Aveyron** : ● Castelnaud-Pegayrols ● Saint-Beauzély ● Saint-Just-sur-Viaur ● Centres ● Camjac ● Cantoin ● Castanet ● Prades-Salars ● Curan ● Saint-Symphorien-de-Thenières ● Aubin ● Moyrazès. **Hérault** : ● Courniou-Hameau-de-Marthomis ● Saint-Pons-de-Thomières-Brassac ● Verreries-de-Moussans. **Lozère** : ● Arzenc-de-Randon ● Chanac ● Allenc ● Florac ● Saint-Pierre-de-Nogaret ● Bourg-sur-Colagne. **Pyrénées-Orientales** : ● La Llagonne.

PACA : 23

Alpes-de-Haute-Provence : ● Villars-Colmar ● Barles ● Mezel ● Verdaches ● La-Palud-sur-Verdon ● Uvernet-Fours ● Méolans-Revel ● Thorame-Haute ● Saint-Paul-sur-Ubaye. **Hautes-Alpes** : ● La Beaume ● Vitrolles ● Siggottier ● Saint-Bonnet-en-Champsaur ● Puy-Saint-Pierre ● Manteyer. **Alpes-Maritimes** : ● Guillaumes ● Sauze ● Villeneuve-d'Entraunes ● Saint-Étienne-de-Tinée ● Saint-Dalmas-le-Selvage ● Aiglun ● Lucéram. **Var** : ● Tourtour.

La couverture numérique en montagne demeure une priorité

Le 21 juillet dernier, l'ANEM a réuni son comité de suivi sur la couverture numérique afin de faire un point sur les déploiements de la 4G après la crise sanitaire et d'évoquer la 5G. Ce rendez-vous a également permis de préparer la table ronde sur le numérique lors du 36^e Congrès de l'Association à Corte.

Le comité de suivi sur la couverture numérique de la montagne, auquel participent les opérateurs de téléphonie mobile, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), la Fédération française des télécoms (FFT), la mission France mobile de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), les services de l'État (DGE) et les élus du Comité directeur de l'ANEM qui suivent les questions numériques, se réunit régulièrement afin de faire un point sur les déploiements numériques en montagne. Annie Genevard a introduit la réunion en soulignant la résilience des réseaux pendant la période de confinement. Les réseaux fixe et mobile ont, en effet, connu une sollicitation brutalement accrue et ont su encaisser le choc sans dysfonctionnement majeur afin de permettre aux Français de communiquer, de télétravailler, de poursuivre l'éducation à la maison et de s'informer.

La mission France mobile a ensuite fait le point sur les déploiements pendant le confinement qui ont connu un fort ralentissement, ce qui n'est pas sans conséquence sur les délais imposés par le New Deal mobile. Pour rappel, concernant les premières zones identifiées en juillet 2018, les opérateurs avaient jusqu'au 27 juin 2020 pour fournir des services de voix, SMS et d'accès à la 4G sur ces zones en construisant des pylônes. Cette première échéance a été repoussée au 10 octobre 2020 suite à la publication d'ordonnances permettant de décaler de trois mois et demi, au maximum, les projets affectés par le confinement pour échapper aux pénalités de retard.

Le rythme des déploiements a depuis

repris sa cadence d'avant la crise sanitaire, comme l'attestent différentes inaugurations de pylônes qui ont eu lieu ces dernières semaines (Vaucluse, Haute-Loire, Pyrénées-Atlantiques, Yonne, Creuse...).

Depuis le lancement du New Deal mobile en 2018, 4 410 sites 4G ont été activés en zone de montagne

La FFT a fait un bilan chiffré des déploiements en montagne. Ainsi, depuis le lancement du New Deal mobile en 2018, 4 410 sites 4G ont été activés en zone de montagne, soit un total de 7 502 sites 4G en service en montagne au 30 juin 2020. La non-imposition à l'IFER sur les stations radioélectriques des sites mobiles situés en montagne a entraîné une accélération des déploiements dans ces territoires qui cumulent pourtant des

contraintes liées au relief, à l'altitude et au climat. Au 26 juin 2020, sur les 340 premiers sites du dispositif de couverture ciblée ouverts, 104 étaient situés en zone de montagne.

Dans un second temps, la question de la 5G a été évoquée. L'Arcep et la DGE ont rappelé la feuille de route du gouvernement et les différents chantiers en cours ou à venir pour le déploiement de la 5G, notamment le lancement des enchères pour l'attribution des fréquences en septembre malgré le débat sociétal autour de l'impact sanitaire et environnemental qui s'est installé. L'Arcep s'est engagée à accompagner les débats au sein de la société en lançant une plateforme de travail ouverte et transparente pour penser l'enjeu environnemental dans l'évolution des réseaux de communication, des terminaux et des usages.

D'ici la fin de l'année, elle organisera une série d'ateliers de travail thématiques, suivie d'un rapport. Annie Genevard a rappelé l'opportunité économique et industrielle de la 5G pour la compétitivité des territoires qui sera d'ailleurs l'objet de la table ronde sur le numérique lors du prochain Congrès, les 15 et 16 octobre prochains à Corte, en Corse.

Elle a aussi réitéré son souhait de mener des expérimentations en montagne afin de concevoir un modèle technico-économique de la 5G dans les territoires peu denses.



Énergie

Solidement implantée dans les territoires de montagne, l'hydroélectricité joue un rôle particulièrement important. Pour comprendre tous les enjeux de son développement, l'ANEM et les partenaires de la filière, le SER, l'UFE et France Hydro Electricité, ont décidé de publier cette première fiche, dont deux autres suivront ultérieurement. De nouveaux éléments seront aussi publiés sur le site Internet de l'Association prochainement.

Pourquoi de l'hydroélectricité dans nos territoires ?

Du petit torrent au grand fleuve, on trouve des centrales hydroélectriques dans de nombreux territoires de montagne et sous plusieurs formes (avec ou sans retenue, de haute chute ou de plaine) selon leur site d'implantation. Cette filière historique solidement implantée joue un rôle clé dans le présent et l'avenir énergétiques de nos territoires.

Repères

- Environ 2270 petits ouvrages hydroélectriques (< 10 MW)
- 2 200 MW de puissance installés
- 6 TWh de production annuelle moyenne



La petite hydroélectricité, discrètement et harmonieusement intégrée aux territoires.

L'hydroélectricité produit de l'électricité renouvelable sans consommer d'eau (100% de l'eau prélevée est restituée au milieu naturel) ou de combustible fossile, sans émettre de CO₂ ou produire de déchet.

En 2019, la production hydroélectrique a couvert 12% de la consommation électrique en France métropolitaine.

Les petits ouvrages hydroélectriques, d'une puissance inférieure à 10 MW, fournissent de l'énergie en continu. Petite et grande hydroélectricité représentent conjointement la première énergie renouvelable électrique en France et dans le monde.

L'hydroélectricité, précurseur d'un modèle de production décentralisée.

Chaque kWh produit grâce à l'hydroélectricité est un kWh d'électricité propre et renouvelable injecté sur le réseau électrique.

Des opportunités pour développer la petite hydroélectricité en lien avec les enjeux territoriaux.

Le développement de la petite hydroélectricité est un des leviers permettant d'atteindre les objectifs nationaux et territoriaux en matière d'énergies renouvelables et de réduction des émissions de CO₂.

De la phase chantier à la production, pour chaque nouveau projet hydroélectrique, ce sont des emplois locaux créés ou maintenus, des investissements permettant de faire travailler des entreprises locales, des opportunités en matière touristique ou sportive, qui contribuent au développement et à la création de richesse dans les territoires concernés.

La petite hydroélectricité génère enfin des ressources financières supplémentaires pour les collectivités au travers des taxes et redevances locales.

Il existe deux possibilités pour développer la petite hydroélectricité :

- En construisant un nouvel ouvrage.
- En équipant un seuil existant (anciens moulins, barrages...).

Chaque nouveau projet, neuf ou rénové, marie optimisation énergétique du site et enjeux environnementaux, en concertation avec les autorités compétentes, les élus, les riverains, les usagers de l'eau et les associations. Selon la configuration du site, des aménagements environnementaux sont créés ou améliorés afin d'assurer la continuité écologique et rendre l'ouvrage franchissable par les poissons.

La vie de l'Anem

Anthony Alessandrini



Jean-Félix Acquaviva



Jean-Jacques Panunzi



Jean-Jacques Ferrara



Jean-Jacques Gianni



Jean-Baptiste Giffon



LA SECTION (DOUBLE) DU MOIS

La Corse

Pas moins de six élus sont responsables de la représentation locale de l'Association en Corse. Ils sont répartis entre deux sections qui correspondent aux anciens départements de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud. Un député et un maire assurent l'animation de la Haute-Corse. Jean-Félix Acquaviva, député de la seconde circonscription depuis 2017, fut auparavant maire de Lozzi et conseiller exécutif de la Collectivité territoriale de Corse en 2016 et 2017, période durant laquelle il présida l'Office des transports de Corse. Il est aussi président du comité de massif de Corse depuis près de cinq

ans. Quant à Anthony Alessandrini, maire d'Antisanti depuis 2008, il a proposé à sa commune, qui l'a approuvé, une première au niveau national, une prime aux habitants qui travaillent hors de la commune pour récompenser et encourager ceux qui font le choix de rester vivre au village. S'agissant de la section de la Corse-du-Sud, elle est constituée de quatre élus. Elle regroupe ainsi le sénateur Jean-Jacques Panunzi, qui fut président du conseil général de 2006 à 2015, et Jean-Jacques Ferrara qui, avant de devenir député en 2017, fut président de la communauté d'agglomération du pays ajaccien pendant deux ans, ainsi que deux maires : celui d'Évisa, Jean-Jacques Gianni, également président de l'Association départementale des communes forestières, et Jean-Baptiste Giffon,

maire de Bastelica, qui a récemment été désigné par le Comité directeur du 2 juillet, trésorier de l'ANEM⁽¹⁾.

(1) Voir PLM de juillet-août 2020

Anthony Alessandrini : 04 95 44 44 03
mairie.antisanti@wanadoo.fr
Jean-Félix Acquaviva : 04 95 23 71 30
jean-felix.acquaviva
@assemblee-nationale.fr
Jean-Jacques Panunzi : 01 42 34 20 20
jj.panunzi@senat.fr
Jean-Jacques Ferrara : 01 40 63 33 58
jean-jacques.ferrara
@assemblee-nationale.fr
Jean-Jacques Gianni : 04 95 26 20 09
mairie.evisa@orange.fr
Jean-Baptiste Giffon : 04 95 29 19 40
jeanbaptiste.giffon@sfr.fr

36^e
CONGRÈS
CORTE

ANEM
Association Nationale des Massifs de Montagne

15 ET 16
OCTOBRE
2020

NUMERIQUE-CLIMAT-EUROPE

CHANGEMENT D'ÈRE
POUR LA MONTAGNE

L'Association se prépare à rassembler ses élus lors du prochain Congrès annuel, à Corte, les 15 et 16 octobre prochains.

Cette nouvelle édition du Congrès de l'ANEM s'annonce marquante, axée sur le thème du « changement d'ère » inhérent à la situation montagnarde. Offrir un lieu de débat et d'échange sur les problématiques de développement, d'aménagement et de protection de la montagne est fondamental pour ouvrir de nouvelles perspectives pour nos territoires. Numérique, changement climatique et financement européen seront les thématiques qui guideront les débats et les tables rondes sur ces deux jours de rencontres. L'édition 2020 sera également un congrès électif qui procédera à un renouvellement des instances dirigeantes : présidence, secrétariat général, vice-présidence ainsi que le Comité directeur.

Accueilli par la Collectivité de Corse et la ville de Corte, le Congrès se déroulera dans les locaux de l'Université et sur les hauteurs de la ville, avec un dîner de gala offrant une vue imprenable sur la Citadelle, haut lieu historique.

Pour s'inscrire dès à présent et obtenir plus d'information sur le Congrès, rendez-vous sur le site congres.anem.fr avec votre code unique.

INTERNET PAR SATELLITE

LE TRÈS HAUT DÉBIT POUR TOUS DEPUIS L'ESPACE

NUL BESOIN DE DÉPLACER DES MONTAGNES POUR AVOIR INTERNET !

Dans quelques semaines, notre satellite
EUTELSAT KONNECT arrive.

Il proposera du très haut débit absolument partout
en France métropolitaine.

Pour en savoir plus
www.eutelsat.com



EUTELSAT
Infinite connectivity